

Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 93 Agriculture, pêche, agro-industrie

Thème : Agriculture

Objet : Adoption de la politique "Je mange local"

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 17 janvier 2017, réuni le 2 février 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle – 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Programme National pour l'Alimentation décidé le 13 octobre 2014 par le gouvernement,

Vu le plan de soutien à l'élevage adopté le 28 janvier 2016 par la Séance plénière du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20161327 de la Séance plénière du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 13 octobre 2016 initiant une stratégie d'approvisionnement local dans les lycées publics et dans la restauration collective des Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la Commission Agriculture et agroalimentaire lors de sa réunion du 26 janvier 2017,

PREAMBULE :

Alors que l'agriculture française fait face à une concurrence internationale accrue, et en période de crises agricoles dans les filières (élevage, céréales), le développement d'un approvisionnement en circuits courts et de proximité dans la filière alimentaire régionale représente une réelle opportunité pour le secteur agricole de garantir des débouchés et de reconquérir une part de la valeur ajoutée de ses produits.

L'intervention de la Région Hauts-de-France est cruciale pour permettre le développement de ces marchés par une rencontre adéquate de l'offre et de la demande. Elle consiste à initier, soutenir, mettre en synergie et valoriser les initiatives portées en région qui y contribuent. Elle vise en particulier à accroître le nombre d'exploitations engagées sur ces marchés, à massifier les volumes commercialisés et à améliorer l'équité de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière.

La présente délibération précise cette intervention qui repose sur :

- la définition d'une politique régionale « Je mange local » à construire autour des axes suivants : l'appui aux producteurs, la structuration de l'offre et de la demande, l'appui aux territoires organisés, le programme interne « La Région mange local » et un plan de communication « Je mange local... et vous? » ;
- le lancement de 5 premiers chantiers : l'opération « Je mange local au lycée », le recensement des initiatives privées et territoriales, l'amplification des programmes de la Chambre d'agriculture, la mobilisation des maires des Hauts-de-France et l'implication des restaurateurs locaux.

Elle définit également les modalités de mise en œuvre d'un appel à manifestation d'intérêt qui permettra de réaliser le recensement des initiatives privées et territoriales prévu comme chantier de préfiguration.

DECIDE

Par 165 voix « Pour », 0 voix « Contre »

- D'adopter la politique de développement d'un approvisionnement en circuits courts et de proximité « Je mange local » (annexe 1) ;
- D'approuver l'appel à manifestation d'intérêt régional « Je mange local » dans les Hauts-de-France présenté en annexe 2 ;

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaient présents (124) : Mme Nathalie ACS, M. Emmanuel AGIUS, Mme Sabine BANACH-FINEZ, M. Nicolas BERTIN, M. Xavier BERTRAND, M. Vincent BIRMANN, Mme Anne-Sophie BOISSEAUX, Mme Chantal BOJANEK, Mme Natacha BOUCHART, Mme Elizabeth BOULET, Mme Marie-Christine BOURGEOIS, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Yves BOURGOIS, M. Jean-Marc BRANCHE, M. Yves BUTEL, M. Guislain CAMBIER, Mme Céline-Marie CANARD, Mme Odile CASIER, M. Salvatore CASTIGLIONE, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Karine CHARBONNIER, Mme Mireille CHEVET, Mme Julie CODRON-RIQUIER, Mme Aurore COLSON, M. Christophe COULON, Mme Bénédicte CREPEL-TRAINNEL, M. Jacques DANZIN, M. Gérald DARMANIN, Mme Annie DÉFOSSÉ, M. Olivier DELBÉ, Mme Christelle DELEBARRE, Mme Hortense DE MEREUIL, M. Pierre DENIAU, Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Mme Corinne DEROO, Mme Véronique DESCAMPS, Mme Marie DESMAZIERES, Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, M. Adrien DI PARDO, M. Eric DILLIES, Mme Mélanie DISDIER, M. Martin DOMISE, Mme Mady DORCHIES, Mme Nathalie DROBINOHA, M. Jean-Marc DUJARDIN, Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, M. Yves DUPILLE, M. Éric DURAND, Mme Marie-Christine DURIEZ, M. Hakim ELAZOUZI, Mme Christine ENGRAND, M. Olivier ENGRAND, M. Philippe EYMERY, Mme Maryse FAGOT, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Michel FOUBERT, Mme Brigitte FOURÉ, Mme Catherine FOURNIER, M. Luc FOUTRY, Mme Amel GACQUERRE, Mme Nathalie GHEERBRANT, M. Antoine GOLLIOT, Mme Sophie GRANATO-BRICOUT, M. Paul-Henry HANSEN-CATTA, M. Guy HARLÉ D'OPHOVE, Mme Audrey HAVEZ, Mme Françoise HENNERON, Mme Chanez HERBANNE, Mme Samira HERIZI, Mme Monique HUON, M. Yvan HUTCHINSON, Mme Florence ITALIANI, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Anthony JOUVENEL, M. Nicolas LEBAS, Mme Frédérique LEBLANC, M. Daniel LECA, Mme Chantal LEMAIRE, M. Sébastien LEPRETRE, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Valérie LÉTARD, Mme Brigitte LHERBIER, Mme Brigitte LHOMME, Mme Faustine MALIAR, M. Alexis MANCEL, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Christophe MARECAUX, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Sophie MERLIER LEQUETTE, M. Dominique MOYSE, M. André MURAWSKI, M. Frédéric NIHOUS, M. Ludovic PAJOT, Mme Irène PEUCELLE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Gérard PHILIPPE, M. Daniel PHILIPPOT, Mme Isabelle PIÉRARD, Mme Patricia POUPART, M. Benjamin PRINCE, M. Denis PYPE, M. Nesrédine RAMDANI, M. Jean-François RAPIN, M. Éric RICHERMOZ, Mme Sophie ROCHER, M. Jean-Louis ROUX, Mme Monique RYO, Mme Sylvie SAILLARD, M. Alexis SALMON, M. Jean-Michel SERRES, M. Serge SIMEON, M. José SUEUR, M. Jean-Michel TACCOEN, Mme Anne-Sophie TASZAREK, M. Grégory TEMPREMANT, M. Ghislain TETARD, Mme Valérie VANHERSEL LAPORTE, M. Christian VANNOBEL, Mme Édith VARET, M. Denis VINCKIER, M. Benoît WASCAT, Mme Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (46) :

Groupe Les Républicains et apparentés (17) :

Mme Milouda ALA donne pouvoir à Mme Aurore COLSON, Mme Florence BARISEAU donne pouvoir à Mme Mady DORCHIES, M. Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Mme Bénédicte CREPEL-TRAINNEL, Mme Caroline BOISARD-VANNIER donne pouvoir à Mme Sabine BANACH-FINEZ, M. Guillaume DELBAR donne pouvoir à M. Jean CAUWEL, M. Franck DHERSIN donne pouvoir à Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à M. Eric DURAND, M. André FIGOUREUX donne pouvoir à Mme Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Mme Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à M. Michel FOUBERT, M. Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Mme Marie-Sophie LESNE, M. Simon JOMBART donne pouvoir à Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART donne pouvoir à Mme Frédérique LEBLANC, M. André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Mme Brigitte LHOMME, M. Jacques PETIT donne pouvoir à Mme Irène PEUCELLE,

Mme Anne PINON donne pouvoir à Mme Patricia POUPART, M. Philippe RAPENEAU donne pouvoir à M. Frédéric NIHOUS, M. Didier RUMEAU donne pouvoir à M. Ghislain TETARD.

Groupe UDI – Union Centriste (13) :

M. Charles BAREGE donne pouvoir à Mme Maryse FAGOT, M. François DECOSTER donne pouvoir à Mme Christelle DELEBARRE, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à M. Grégory TEMPREMANT, Mme Mathilde JOUVENET donne pouvoir à M. Anthony JOUVENEL, Mme Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à M. Benjamin PRINCE, Mme Nathalie LEBAS donne pouvoir à M. Daniel LECA, M. Grégory LELONG donne pouvoir à M. José SUEUR, M. Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ, Mme Fatima MASSAU donne pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE, Mme Brigitte MAUROY donne pouvoir à Mme Elizabeth BOULET, Mme Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à M. Guislain CAMBIER, Mme Valérie SIX donne pouvoir à Mme Monique RYO, M. Jean-François THERET donne pouvoir à M. Christian VANNOBEL.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (16) :

M. Bruno BILDE donne pouvoir à M. Ludovic PAJOT, M. Laurent BRICE donne pouvoir à Mme Marie-Christine DURIEZ, Mme Patricia CHAGNON donne pouvoir à M. Eric RICHERMOZ, M. Sébastien CHENU donne pouvoir à M. Pierre DENIAU, Mme Françoise COOLZAET donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURGEOIS, M. Michel GUINIOT donne pouvoir à Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Mme Audrey HAVEZ, M. Philippe LAMBILLIOTTE donne pouvoir à Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marine LE PEN donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, Mme Astrid LEPLAT donne pouvoir à M. Alexis SALMON, M. Adrien NAVE donne pouvoir à Mme Hortense DE MEREUIL, M. Olivier NORMAND donne pouvoir à Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Mme Virginie ROSEZ donne pouvoir à Mme Odile CASIER, M. Jean-Richard SULZER donne pouvoir à M. Jean-Louis ROUX, Mme Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Mme Florence ITALIANI, M. Rudy VERCUCQUE donne pouvoir à M. Antoine GOLLIOT.

N'ont pas participé au vote (5) : Mme Karine CHARBONNIER, M. Gérald DARMANIN, M. Olivier DELBÉ, Mme Christelle DELEBARRE, M. Franck DHERSIN.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 9 février 2017

Politique de développement d'un approvisionnement en circuits courts et de proximité

« Je mange local »

Contexte

Alors que l'agriculture française fait face à une concurrence internationale accrue, et en période de crises agricoles dans les filières (élevage, céréales), le développement de l'approvisionnement de proximité dans la filière alimentaire régionale représente une réelle opportunité pour le secteur agricole de garantir localement des débouchés et de reconquérir une part de la valeur ajoutée de ses produits.

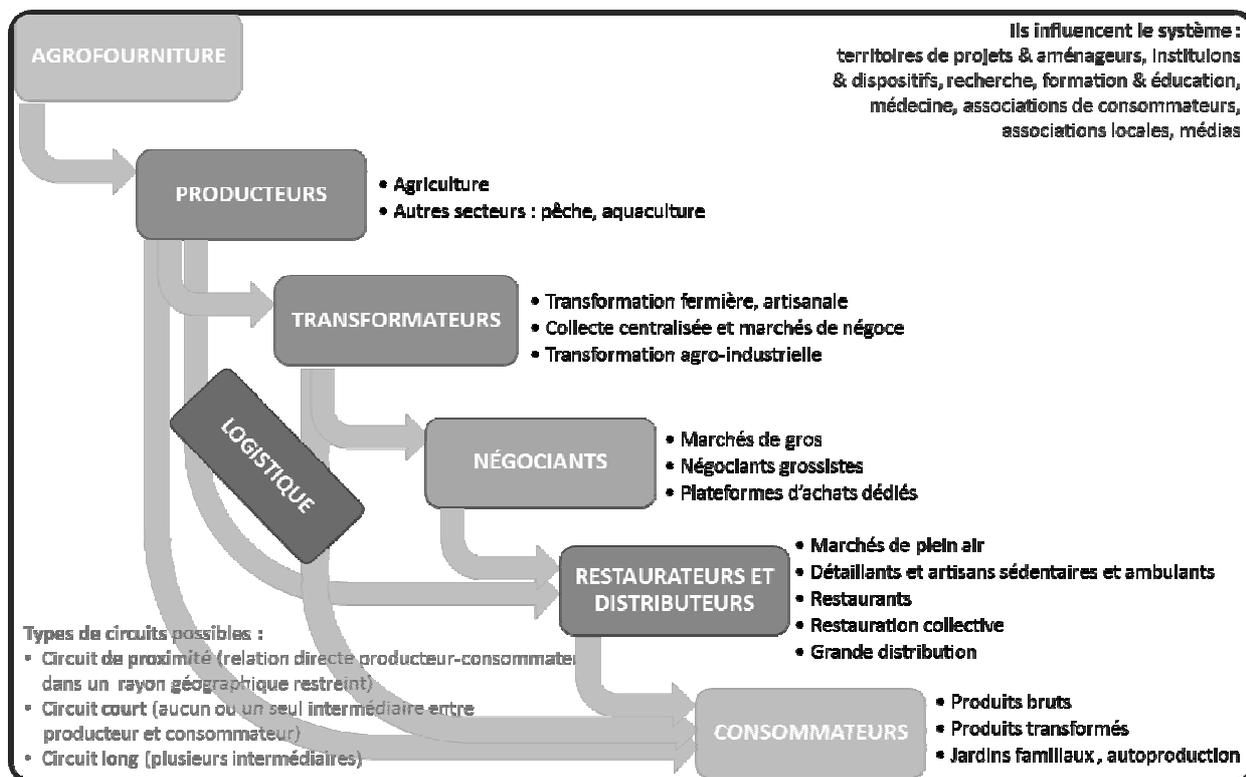
Ainsi, on peut relever au niveau national :

1. La **production alimentaire de proximité** répond à une demande réelle et croissante de la société. Selon le Ministère de l'agriculture, **71 % des consommateurs français** souhaitent contribuer, par leurs achats, au **soutien des agriculteurs régionaux** (source : CLCV 2013).
2. Les présidents de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF), ont présenté **un guide pour « Encourager l'approvisionnement local »**. Ce vademecum vise à aider les élus qui s'engagent pour développer et préserver l'agriculture locale de qualité dans leurs territoires. Il a pour objectifs **d'accompagner les élus porteurs de ces projets ainsi que leurs équipes administratives et de favoriser les bonnes pratiques**, que les collectivités bénéficient ou non d'un bassin de production.
3. Le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté, adopté en lecture définitive le 22 décembre 2016, impose à l'Etat, aux collectivités et aux établissements publics d'inclure dans la composition des repas servis dans les restaurants collectifs dont ils ont la charge un volume de **40 % de produits provenant d'approvisionnements en circuits courts ou répondant à des critères de développement durable**, notamment la saisonnalité des produits, dont **20 % de produits issus de l'agriculture biologique** ou de surfaces agricoles en conversion, à compter du **1^{er} janvier 2020**.

Éléments de définition

Au sens de la politique « Je mange local », la filière alimentaire, incluant les consommateurs, valorise un/des produit/s issu/s d'exploitations agricoles régionales dans des entreprises régionales de transformation au sens large (sous réserve de l'existence de ces outils en région), de commercialisation, de mise en marché et de distribution. Elle mobilise les opérateurs de la chaîne commerciale allant de l'agrofourriture aux consommateurs, mais également des acteurs « d'influence », tels que définis dans le schéma ci-dessous.

Un approvisionnement en circuits courts et de proximité consiste, pour les opérateurs de la filière alimentaire, à recourir davantage aux ressources régionales (matières premières, produits transformés, outils et acteurs).



Objectifs de la politique

La stratégie de la Région Hauts-de-France consiste à massifier efficacement la demande en produits de proximité et à accompagner la structuration de l'offre agricole et alimentaire. Cette stratégie s'appuie sur des marchés potentiels pressentis dans de nombreux domaines d'activité, sur la totalité du territoire régional : restauration collective de tous types : établissements scolaires, établissements de santé et de soins, administrations, entreprises, mais aussi industries agro-alimentaires, artisanat (métiers de bouche), restauration privée.

L'intervention de la Région Hauts-de-France est cruciale pour permettre cette rencontre en adéquation de l'offre et de la demande. Elle consiste à initier, soutenir, mettre en synergie et valoriser les initiatives portées en région. Elle vise en particulier à **accroître le nombre d'exploitations engagées sur ces marchés, à massifier les volumes commercialisés et à améliorer l'équité de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière.**

Les objectifs visés sont :

- **Proposer des débouchés rémunérateurs supplémentaires aux agriculteurs**
- **Renforcer les initiatives locales** en affirmant la pertinence des échelles infra-régionales
- **Faciliter l'accès des consommateurs aux produits des Hauts-de-France**
- **Créer un réflexe d'achat de proximité** auprès des transformateurs, des distributeurs, des professionnels de la RHF et des métiers de bouche

Éléments de construction de la politique

Les actions « Je mange local » seront mises en œuvre en deux temps.

2017 : lancement de 5 premiers chantiers

Opération « Je mange local au lycée » (lancée par la délibération n°20161327 du 13 octobre 2016)

Elle initie dès 2017 une stratégie pour que les restaurants scolaires des lycées s'approvisionnent le plus possible en circuits courts et de proximité et a minima à hauteur de 70% de produits locaux, dont 10% de produits bio à l'horizon 2021. L'ambition est d'accompagner l'ensemble des lycées des Hauts-de-France d'ici la fin du mandat ainsi que d'articuler et coordonner la politique régionale avec les politiques départementales d'approvisionnement des collèges et des établissements médico-sociaux.

Recensement des initiatives privées et territoriales

Un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé au premier semestre 2017 pour repérer et valoriser les projets émergents dans les filières d'approvisionnement en circuits courts de proximité et réactualiser la connaissance et la compréhension de leurs enjeux, en particulier sur les aspects logistiques et organisationnels. Il permettra aussi à la Région de mettre en synergie des projets, de diffuser les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des opérateurs potentiels, et éventuellement d'apporter un soutien aux projets identifiés, en fonction des demandes et des moyens alloués.

Dans un second temps, la Région pourra renouveler les modalités d'accompagnement de ces projets au plus près de leurs besoins (outils et dispositifs, méthodologie d'accompagnement, ingénierie régionale, communication).

Amplification des programmes des Chambres d'agriculture

L'harmonisation et le déploiement des ressources des Chambres d'agriculture (ingénierie, plateformes internet) en matière d'approvisionnement en circuits de proximité seront soutenus pour faciliter la commercialisation des produits agricoles vers l'ensemble de la restauration hors domicile, organiser la production pour proposer une offre cohérente et développer de nouvelles filières d'approvisionnement.

Mobilisation des Maires

Ce chantier doit permettre de sensibiliser et de faire adhérer les maires et les élus intercommunaux des Hauts-de-France aux actions engagées au niveau régional, afin d'en faire des « ambassadeurs Je mange local ». Il reposera sur l'information et la formation sur les enjeux de l'approvisionnement de proximité et les compétences communales et intercommunales à mobiliser (comme la restauration collective). Des temps de rencontre et de présentation de la politique « Je mange local » seront aussi menés.

Implication des restaurateurs

La mobilisation de ce public, par le repérage et la mise en réseau des restaurateurs moteurs sur la thématique permettra de valoriser les produits régionaux et l'approvisionnement de proximité en capitalisant sur l'image de marque de la gastronomie régionale vers les publics régionaux et touristiques de la zone de chalandise potentielle (nationale et européenne).

A terme : mise en œuvre d'un programme structuré en 5 axes

1. Appui aux producteurs

L'intervention régionale reposera sur des dispositifs d'aides directes aux exploitations et sur le soutien à des services d'accompagnement qui proposeront conseil, formation et centre de ressources. En particulier, ces services devront prévoir la formation aux nouvelles compétences indispensables pour les producteurs engagés dans l'approvisionnement en circuits courts et de proximité (gestion, négociation, optimisation logistique). Ils devront également faciliter la commercialisation des produits par une meilleure connaissance de l'offre.

2. Structuration de l'offre et de la demande

L'intervention régionale facilitera l'engagement dans l'approvisionnement de proximité des opérateurs aval de la transformation (PME, artisans, métiers de bouche) et de la distribution (GMS, commerces de proximité). Elle reposera sur des dispositifs d'aides directes aux entreprises et sur le soutien à des services d'accompagnement et d'animation régionaux. Le développement de chaînes de valeurs, sera soutenu, en particulier autour du développement des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et de la répartition de la valeur ajoutée.

3. Appui aux territoires organisés

Les collectivités et les acteurs des échelles infra-régionales portent des projets qui contribuent au développement et à la structuration de l'approvisionnement local. La Région veillera à identifier les meilleures modalités de soutien et d'animation à ces démarches portées en particulier par les Départements, communes et intercommunalités mais aussi par les territoires de projets (Parcs naturels régionaux, Groupes d'action locale LEADER, porteurs de Projets alimentaires territoriaux reconnus par le Ministère de l'agriculture). La politique territoriale régionale pourrait être mobilisée.

4. « La Région mange local »

Cet axe portera sur les politiques régionales intervenant sur l'achat de denrées alimentaires, afin de les faire contribuer aux objectifs de la politique « Je mange local ». Elle vise l'exemplarité des pratiques d'approvisionnement alimentaire de la Région .

5. Plan de Communication « Je mange local... et vous? »

En soutien transversal aux autres axes, le déploiement du plan de communication « Je mange local ... et vous ? » sera poursuivi.

Le périmètre de chaque axe et le détail des actions qui y participent feront l'objet de délibérations ultérieures, au fur et à mesure de la mise en œuvre.

Ressources mobilisées

Ressources propres

Plusieurs dispositifs et directions de la Région seront mis au service de cette déclinaison et éventuellement complétés par de nouvelles modalités d'intervention adaptées.

Les enveloppes financières nécessaires seront affectées, au cas par cas, aux dispositifs et aux projets s'inscrivant dans le cadre de cette politique.

Ressources de la filière alimentaire régionale

Les nombreux atouts des Hauts-de-France seront mobilisés de façon coordonnée pour contribuer dans leurs domaines respectifs aux axes de la politique :

- **des exploitations** qui ont investi et investissent les circuits alimentaires de proximité,
- **des filières demandeuses** qui se structurent (exemples : le Club bio, l'approvisionnement des lycées et collèges),
- **des marchés à investir** : restaurateurs, établissements de soin et de santé,
- **des réseaux d'accompagnement** consulaires, associatifs, professionnels,
- **des territoires et des collectivités** mobilisés qui portent et soutiennent des projets,
- **des marques** régionales reconnues, des marques locales en émergence,
- **des besoins** repérés (exemple : l'optimisation logistique, la formation des agriculteurs),
- **des outils** disponibles (exemples : plateformes internet, réseaux de boutiques, AMAP).

Pilotage

Afin de piloter la mise en œuvre de la politique de façon efficace et coordonnée, un Comité de pilotage régional est mis en place. Il est réuni 1 à 2 fois par an pour mesurer les avancées des différents chantiers et des axes de la politique, améliorer la cohérence des interventions de ses membres, examiner les projets menés et évaluer globalement la situation régionale en matière d'approvisionnement local.

Il est présidé par le Président de la Région Hauts-de-France, ou son représentant.

Il est composé de membres permanents :

- la DRAAF,
- les Départements Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme
- les organismes consulaires,
- des représentants des acteurs de la filière alimentaire au sens large, telle que définie plus haut,
- des personnalités reconnues pour leur expertise dans le domaine.

Des acteurs pourraient être invités ponctuellement en fonction de l'ordre du jour de chaque séance.

Politique de développement de l'approvisionnement en circuits courts et de proximité

« Je mange local »

Appel à manifestation d'intérêt régional

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

LE REFLEXE D'ACHAT LOCAL : UNE TENDANCE NATIONALE

Alors que l'agriculture française fait face à une concurrence internationale accrue, et en période de crises agricoles dans les filières (élevage, céréales), le développement de l'approvisionnement de proximité dans la filière alimentaire régionale représente une réelle opportunité pour le secteur agricole de garantir localement des débouchés et de reconquérir une part de la valeur ajoutée de ses produits.

Ainsi, on peut relever au niveau national :

1. La **production alimentaire de proximité** répond à une demande réelle et croissante de la société. Selon le Ministère de l'agriculture, **71 % des consommateurs français** souhaitent contribuer, par leurs achats, au **soutien des agriculteurs régionaux** (source : CLCV 2013).
2. Les présidents de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF), ont présenté **un guide pour « Encourager l'approvisionnement local »**. Ce vademecum vise à aider les élus qui s'engagent pour développer et préserver l'agriculture locale de qualité dans leurs territoires. Il a pour objectifs **d'accompagner les élus porteurs de ces projets ainsi que leurs équipes administratives et de favoriser les bonnes pratiques**, que les collectivités bénéficient ou non d'un bassin de production.
3. Le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté, adopté en lecture définitive le 22 décembre 2016, impose à l'Etat, aux collectivités et aux établissements publics d'inclure dans la composition des repas servis dans les restaurants collectifs dont ils ont la charge un volume de **40 % de produits provenant d'approvisionnements en circuits courts ou répondant à des critères de développement durable**, notamment la saisonnalité des produits, dont **20 % de produits issus de l'agriculture biologique** ou de surfaces agricoles en conversion, à compter du **1^{er} janvier 2020**.

« JE MANGE LOCAL » : DEVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITE POUR RECONQUERIR LA VALEUR AJOUTEE AGRICOLE REGIONALE

La stratégie de la Région Hauts-de-France est cadrée par la délibération n° provisoire 54315 du 02 février 2017. Elle consiste à massifier efficacement la demande en produits locaux et à accompagner la structuration de l'offre agricole et alimentaire. Cette stratégie s'appuie sur des marchés potentiels pressentis dans de nombreux domaines d'activité, sur la totalité du territoire régional : restauration collective de tous types : établissements scolaires, établissements de santé et de soins, administrations, entreprises, mais aussi industries agro-alimentaires, artisanat (métiers de bouche), restauration privée.

L'intervention de la Région Hauts-de-France est cruciale pour permettre cette rencontre en adéquation de l'offre et de la demande. Elle consiste à initier, soutenir, mettre en synergie et valoriser les initiatives portées en région. Elle

visé en particulier à **accroître le nombre d'exploitations engagées sur ces marchés, à massifier les volumes commercialisés et à améliorer l'équité de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière.**

Les objectifs visés sont :

- **Proposer des débouchés rémunérateurs supplémentaires aux agriculteurs**
- **Renforcer les initiatives locales** en affirmant la pertinence des échelles infra-régionales
- **Faciliter l'accès des consommateurs aux produits des Hauts-de-France**
- **Créer un réflexe d'achat de proximité** auprès des transformateurs, des distributeurs, des professionnels de la RHF et des métiers de bouche

C'est dans ce cadre qu'est lancé cet appel à manifestation d'intérêt.

UN VIVIER REGIONAL SUR LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE

Les Hauts-de-France concentrent une multitude d'atouts qu'il s'agit de mobiliser de façon coordonnée :

- **des exploitations** qui ont investi et investissent les circuits alimentaires de proximité,
- **des filières demandeuses** qui se structurent (exemples : le Club bio, l'approvisionnement des lycées et collèges),
- **des marchés à investir** : restaurateurs, établissements de soin et de santé,
- **des réseaux d'accompagnement** consulaires, associatifs, professionnels,
- **des territoires et des collectivités** mobilisés qui portent et soutiennent des projets,
- **des marques** régionales reconnues, des marques locales en émergence,
- **des besoins** repérés (exemple : l'optimisation logistique, la formation des agriculteurs),
- **des outils** disponibles (exemples : plateformes internet, réseaux de boutiques, AMAP),
- **des dispositifs régionaux** à déployer : Réseaux ruraux régionaux, mesure Coopération des Programmes de développement rural, Plan Bio, opération « Je mange local au lycée ».

UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR IDENTIFIER LES INITIATIVES EN REGION

La finalité de l'AMI consiste à **stimuler et soutenir la prise d'initiatives dans le champ de l'approvisionnement des filières alimentaires en circuits courts et de proximité, en optimisant les pratiques organisationnelles et logistiques entre les acteurs économiques.**

Dans un premier temps, il doit ainsi permettre à la Région et aux partenaires de sa politique « Je mange local » de :

- **repérer et valoriser les projets émergents** de transformation et de commercialisation de produits locaux sur le territoire des Hauts-de-France, qu'ils soient d'initiative privée ou territoriale,
- **réactualiser la connaissance et la compréhension** des filières d'approvisionnement de proximité et de leurs enjeux,
- **mettre en synergie des projets et diffuser les bonnes pratiques** auprès de l'ensemble des opérateurs potentiels,
- **apporter un soutien politique**, technique ou financier aux projets identifiés dans ce cadre, en fonction des demandes et des moyens alloués.

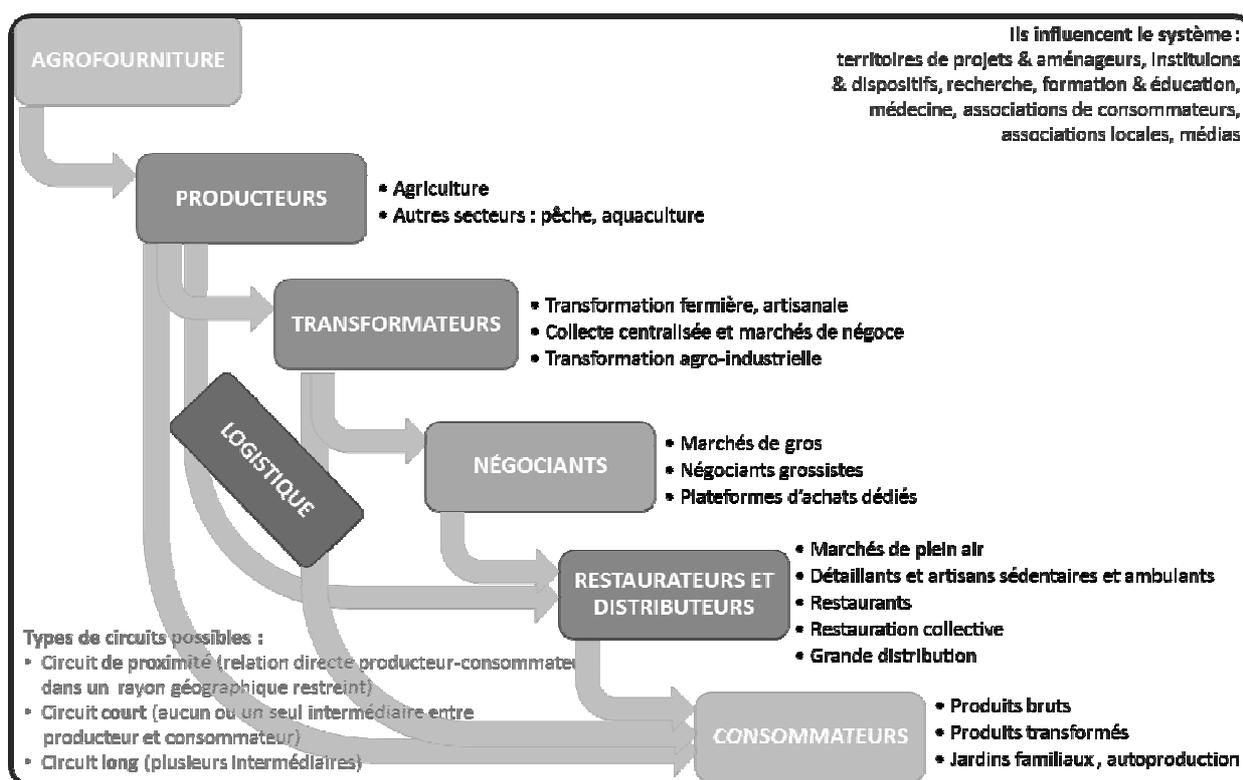
Dans un second temps, la Région pourra utiliser les résultats de l'AMI pour renouveler les modalités d'accompagnement de ces projets au plus près de leurs besoins (outils et dispositifs existants ou à créer, méthodologie d'accompagnement, ingénierie régionale, communication).

Les candidatures seront étudiées au regard de l'ensemble des politiques régionales.

2. DEFINITION DE L'APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITE DANS LE CADRE DE L'AMI

La filière alimentaire, incluant les consommateurs en tant que potentiels porteurs de projet, valorise un/des produit/s issu/s d'exploitations agricoles régionales dans des entreprises régionales de transformation au sens large (sous réserve de l'existence de ces outils en région), de commercialisation, de mise en marché et de distribution. Elle mobilise les opérateurs de la chaîne commerciale allant de l'agrofourriture aux consommateurs, mais également des acteurs « d'influence », tels que définis dans le schéma ci-dessous.

L'approvisionnement en circuits courts et de proximité consiste, pour les opérateurs de la filière alimentaire, à recourir davantage aux ressources régionales (matières premières, produits transformés, outils et acteurs).



Les projets concernés peuvent impliquer des opérateurs privés ou publics sur des métiers très nombreux : production, collecte, transformation, logistique/transport, artisanat, restauration hors foyer, distribution, consommation, réseau associatif, politique locale, ...

3. L'AMI : POUR QUI ? POUR QUOI ?

PERIMETRE RETENU

Développer l'approvisionnement en circuits courts et de proximité dans les Hauts-de-France suppose d'améliorer les conditions pour une rencontre adéquate de l'offre et de la demande. Il convient de repérer les freins rencontrés par les opérateurs en région, qu'ils soient de nature :

- logistique (organisation de la collecte, de la transformation, du stockage, du transport, de la livraison),
- commerciale (connaissances des débouchés et des exigences spécifiques, mise au point de gammes, qualité des produits, sourcing matière première, fixation du juste prix),
- professionnelle (compétences nouvelles à acquérir).

Les projets candidats doivent concourir à faire progresser la commercialisation de produits agricoles des Hauts-de-France dans les filières d'approvisionnement de proximité en proposant des solutions pour lever ces freins, en initiant de nouvelles formes d'approvisionnement, ou en optimisant le fonctionnement d'une filière en place.

CANDIDATURES ATTENDUES

Les structures candidates sont des acteurs porteurs d'un projet de développement de l'approvisionnement en circuits courts et de proximité. Elles peuvent être de différentes natures :

- personnes de droit privé, quel que soit leur statut (sont concernés potentiellement : exploitations agricoles individuelles ou en société, créateurs d'entreprises, coopératives, SARL, SA, SAS, associations, PME-PMI et grandes entreprises...),
- personnes morales de droit public localisées en région Hauts-de-France (sont concernés potentiellement : collectivités locales, établissements administratifs (scolaire, santé, personnes âgées, hôpitaux ...)),

- groupement de structures privées ou publiques, dont au moins un des partenaires est situé en région Hauts-de-France.

Les candidatures émanant d'un portage collectif seront examinées en priorité.

On peut attendre par exemple des projets portant sur :

- l'optimisation d'une organisation logistique,
- la création de partenariats entre opérateurs d'une filière,
- la qualification d'opérateurs sur les compétences nécessaires,
- la création d'un outil collectif qui s'avère nécessaire pour le développement d'une filière,
- l'amélioration de la qualité d'un produit pour répondre à un marché.

Les projets peuvent reposer sur des investissements matériels, des prestations de service et/ou de l'ingénierie propre aux candidats.

PLUS-VALUE POUR L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DES PORTEURS DE PROJET

Les dossiers candidats permettront à la Région d'identifier les différents types de projets d'approvisionnement en circuits courts et de proximité, en cours et à venir, et leur répartition sur le territoire, de repérer les besoins des porteurs de projets, de sélectionner les démarches qui apparaîtront opportunes et innovantes et de leur apporter un soutien efficace.

Les initiatives sélectionnées pourront éventuellement faire l'objet d'une communication dédiée afin de faire connaître plus largement les expériences et initiatives portant sur le développement de l'approvisionnement local sur le territoire régional.

Plus finement, l'ensemble des dossiers candidats participera à :

- identifier et faire connaître les filières d'approvisionnement auprès des opérateurs des filières,
- comprendre leurs facteurs de succès, leurs freins et leurs besoins actuels pour un meilleur développement,
- soutenir les projets en émergence qui apportent des solutions innovantes,
- repérer et valoriser les projets exemplaires à travers la sélection des dossiers,
- leur fournir un accompagnement individualisé à préciser (technique, financier, communication),
- favoriser de nouvelles modalités de coopérations entre acteurs et bénéficiaires,
- soutenir la création de nouvelles activités économiques,
- contribuer à la création d'emploi dans les filières agroalimentaires régionales.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

ANALYSE ET INSTRUCTION

Un comité de sélection est constitué. Il se réunit autant que de besoin, pour conduire l'examen des dossiers des candidats et sélectionner les lauréats.

Sa composition inclura la Région, la DRAAF, les Départements, les organismes consulaires, et si besoin d'autres partenaires ou des personnalités qualifiées permettant de compléter l'analyse.

Les dossiers seront notamment examinés au regard des critères suivants :

- la contribution aux objectifs de la politique « Je mange local »,
- l'adéquation au contexte régional agricole, agroalimentaire et de consommation,
- les résultats visés par le projet et leur impact pour les acteurs des filières, en particulier pour les exploitations agricoles régionales au regard des critères suivants :
 1. accroissement du nombre d'exploitations engagées sur ces marchés
 2. massification des volumes commercialisés
 3. équité de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière
- la valorisation des ressources régionales,
- les perspectives de développement, d'essaimage et de généralisation du projet,
- la qualité des partenariats mis en œuvre,
- la qualité générale et la précision du dossier,
- la possibilité de capitaliser les résultats du projet et de les généraliser à l'échelle régionale.

Les résultats de la sélection finale seront annoncés par le Conseil régional.

Attention : *La sélection de dossiers dans le cadre de cet AMI ne garantit pas de façon automatique un quelconque soutien financier ou technique attribué aux candidatures sélectionnées.*

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers sont disponibles sur le site de la Région Hauts-de-France.

Le dossier à constituer devra comporter le formulaire complété, les pièces demandées

Les services de la Région se réservent la possibilité de demander aux candidats toute pièce complémentaire à même de préciser son dossier.

Les candidats seront éventuellement sollicités pour une présentation orale de leur dossier à la Région et/ou au comité de sélection.

Calendrier :

Ouverture de l'AMI : à la date de publication de la délibération

Date de clôture : 30 mai 2017

CONTACTS

Région Hauts-de-France
Direction Agriculture et Pêche



« Je mange local »



Appel à manifestation d'intérêt régional sur l'approvisionnement local

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat à l'AMI adressera à la Direction de l'Agriculture et de la Pêche un dossier constitué :

- des pièces suivantes : (à définir),
- du présent formulaire complété (parties 1 et 2 obligatoires),
- de la partie 3 complétée si nécessaire d'une note de présentation rédigée par ses soins en format libre, pour compléter la présentation du projet,
- de toute pièce complémentaire jugée utile par le candidat.

Les services de la Région se réservent la possibilité de demander aux candidats toute pièce complémentaire à même de préciser son dossier.

1- IDENTITE DE LA STRUCTURE

Raison sociale :

Statut :

Siège social :

Représentant légal :

Téléphone :

Courriel :

N° SIREN :

N° APE/NAF :

Activités :

Appartenance à un réseau :

Date de création :

2- PERSONNE REFERENTE DU PROJET

Identité :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

3- DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé :

Contexte dans lequel le projet s'inscrit :

D'où vient l'idée du projet ? Quel état des lieux amène cette réflexion ?

Objectifs du projet :

A quelles problèmes le projet répond-il ? Quelles solutions doit-il apporter ?

Phase du projet :

Emergence, étude, création, développement, modification d'un schéma existant...

Calendrier prévisionnel :

Quelle durée ? Quels délais ? Quelles échéances ?

Type de projet :

optimisation d'une organisation logistique

création de partenariats entre opérateurs d'une filière

qualification d'opérateurs sur les compétences nécessaires

création d'un outil collectif qui s'avère nécessaire pour le développement d'une filière

amélioration de la qualité d'un produit pour répondre à un marché

autre :

Description (« Quoi ? ») :

Concrètement, que proposez-vous ? Quels objectifs ? Quels publics visés ?

Localisation et portée géographiques :

Produits agricoles concernés :

Résultats visés par le projet :

En particulier, impact du projet sur :

Feuille n° 14 de la Délibération n° 20170051

- *l'accroissement du nombre d'exploitations engagées sur ces marchés*
- *la massification des volumes commercialisés*
- *l'équité de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière alimentaire*

Partenariats prévus et/ou mis en œuvre

Qui ferait quoi ? Quels sont les acteurs à mobiliser ? Quelle répartition des rôles ?

Ressources humaines mobilisées

Expérience des porteurs, compétences

Moyens matériels nécessaires

Valorisation du projet prévue

Supports écrits, numériques, événementiels...

Plan de financement prévisionnel à trois ans

A titre indicatif